



**COUNCIL OF EUROPEAN MUNICIPALITIES AND REGIONS
CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE**

Réponse du CCRE

à la consultation publique sur l'avenir
de la politique de cohésion de l'UE :
Des régions en pleine croissance,
une Europe en pleine croissance

Bruxelles, janvier 2008

Principaux éléments de la réponse du CCRE

1. Les défis à relever à l'avenir ne concernent pas seulement les régions en retard de développement, mais toutes les régions de l'UE.
2. La future politique de cohésion devrait soutenir l'ensemble des collectivités locales et régionales, afin d'encourager le développement et le potentiel territorial de toutes les localités européennes.
3. Toute future politique de cohésion de l'UE devrait être basée sur les principes de subsidiarité et de solidarité territoriale et chercher à atteindre la cohésion économique, sociale et territoriale à travers l'ensemble de l'Union européenne.
4. La politique de cohésion devrait reprendre les principaux objectifs formulés par les agendas de Lisbonne et de Göteborg et en faire ses lignes directrices principales.
5. Une réflexion et des discussions supplémentaires sont nécessaires sur la façon de répartir les ressources limitées.
6. Un éventail plus large de critères devrait être envisagé au-delà des traditionnels indicateurs basés sur le PIB/RNB utilisés jusqu'à présent.
7. Le CCRE se félicite de l'attention croissante portée aux aspects territoriaux comme le troisième pilier de la convergence européenne, associés aux thèmes économiques et sociaux.
8. Dans le cadre du débat futur, il est nécessaire de tenir compte de l'impact territorial de l'ensemble des politiques sectorielles de l'UE.
9. Nous mettons également l'accent sur l'importance des questions de développement urbain et sur l'importance de l'interface entre zones urbaines et zones rurales.
10. Il est particulièrement nécessaire de parvenir à une plus grande complémentarité entre les programmes de développement régional et rural où, à l'avenir, le développement rural pourrait devenir partie intégrante d'une politique de cohésion territoriale cohérente.
11. Le principe de partenariat devrait être mis en évidence et davantage de responsabilités pourraient être octroyées aux collectivités locales et régionales.
12. Cependant, nous nous opposons fermement à toute tendance de « renationalisation » de la politique de cohésion vers les Etats membres.

Introduction

1. Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) se félicite de la consultation publique de la Commission européenne sur l'avenir de la politique de cohésion de l'UE, réaffirme son appui sans faille et souligne la nécessité d'adopter une politique de cohésion paneuropéenne continue, ambitieuse et globale.
2. Le CCRE a déjà noté avec inquiétude dans sa réponse au 4^{ème} rapport de la Commission sur la cohésion économique et sociale¹ qu'en dépit de la convergence au niveau national et régional, de grandes disparités subsistaient non seulement entre chaque région de l'Union, mais également au sein des régions elles-mêmes, lesquelles sont cachées derrière une moyenne statistique.
3. Le CCRE souligne que toute future politique de cohésion devrait être basée sur les principes de subsidiarité et de solidarité territoriale. L'attention particulière portée aux besoins de développement des territoires moins développés et des régions en retard de développement devrait se poursuivre également à l'avenir, et tendre vers une cohésion économique, sociale et territoriale de l'ensemble de l'Union européenne.
4. Nous rappelons que le débat sur la forme future de la politique de cohésion après 2013 vient juste de commencer et qu'il reste encore suffisamment de temps pour des analyses approfondies et un dialogue continu avec toutes les parties prenantes, avant que les conclusions finales ne soient tirées et les décisions prises.
5. En ligne avec la déclaration précédente, nous souhaiterions contribuer au lancement du débat sur l'avenir de la politique de cohésion de l'UE en soulignant plusieurs thèmes et principes importants pour nos membres, sur base des vues et expériences des villes, municipalités et régions européennes et vaguement structurées en fonction des questions publiées dans le quatrième rapport sur la cohésion économique et sociale².

Défis pour l'avenir

6. Le 4^{ème} rapport sur la cohésion soulevait différents défis, affectant nos régions sur l'ensemble du territoire de l'Union et le CCRE convient que la future politique de cohésion devrait être réformée face aux nouveaux défis. L'impact potentiel des différents enjeux liés à la cohésion devrait être évalué de manière approfondie et

¹ Réponse du CCRE à la Communication de la Commission européenne : Des régions en pleine croissance, une Europe en pleine croissance. Quatrième rapport sur la cohésion économique et sociale. Bruxelles, septembre 2007.

² Des régions en pleine croissance, une Europe en pleine croissance : Quatrième rapport sur la cohésion économique et sociale. Communication de la Commission, mai 2007.

incorporé dans les lignes directrices stratégiques et les documents de programmation pour la politique de cohésion après 2013.

7. Le CCRE rappelle que ces défis n'affectent pas seulement les régions en retard de développement, mais, à des degrés divers, toutes les régions de l'Union européenne. Le CCRE maintient par conséquent que la future politique de cohésion de l'UE devrait continuer à soutenir toutes les collectivités locales et régionales de l'UE dans la préparation et l'adaptation, de la meilleure manière possible, à ces défis auxquels l'Union est confrontée. Cela implique un transfert d'une politique purement redistributive s'attachant essentiellement à surmonter les désavantages à une politique soutenant également les possibilités de développement et le potentiel territorial des localités européennes dans toute leur diversité.
8. Parmi les principaux défis futurs, qui devront être examinés dans le contexte de la future politique de cohésion de l'Union, nous relevons l'importance croissante de ce qui suit :
 - a. les questions environnementales – changement climatique global, et notamment ses agents causals et effets consécutifs, un cycle de l'eau déséquilibré et les sécheresses et inondations consécutives, ou le déclin de la biodiversité ;
 - b. les questions démographiques – tendances en matière de migration entre les pays et au sein de ceux-ci, vieillissement de la population, demande accrue de main d'œuvre avec des niveaux élevés d'éducation et de compétences, avec simultanément une réduction de la demande de travailleurs manuels ;
 - c. les questions énergétiques – augmentation des prix de l'énergie, besoin de sources d'énergie respectueuses de l'environnement et amélioration de l'efficacité énergétique ;
 - d. les questions territoriales – interface entre les zones urbaines et rurales, augmentation de l'urbanisation en Europe et dépeuplement des zones rurales.
9. Nombre de ces défis devraient être évalués en fonction des efforts de développement en cours en ligne avec l'agenda de Lisbonne³ et l'agenda de Göteborg⁴. Les principaux objectifs qu'ils contiennent devraient être maintenus comme lignes stratégiques principales pour l'avenir, nonobstant le fait que ces documents stratégiques sont formulés avec une perspective jusqu'en 2010.

³ Conclusions de la Présidence, Conseil européen de Lisbonne, 23-24 mars 2000

⁴ Conclusions de la Présidence, Conseil européen de Göteborg, 15-16 juin 2001

Leçons apprises

10. Le CCRE réitère son soutien continu envers une politique de cohésion dotée d'un objectif de convergence important. Accorder une attention continue aux régions les moins développées devrait améliorer la cohésion et l'intégration en Europe et est une manifestation du principe de solidarité territoriale.
11. Malgré le fait que pour la période de programmation actuelle de 2007 à 2013, la politique régionale soit le deuxième poste budgétaire le plus important de l'UE, nous partageons le point de vue paru dans une étude récente de l'OCDE⁵ selon lequel le financement disponible n'est pas suffisant pour couvrir toutes les disparités nécessaires. Il reste par conséquent encore à analyser comment les objectifs fixés pour la période de programmation actuelle (2007-2013) atteindront les cibles et résultats escomptés. Toutefois, en gardant à l'esprit les ressources limitées à disposition, les priorités futures doivent être définies à la fois thématiquement et géographiquement.
12. Une autre implication en est la nécessité d'inclure la discussion sur l'avenir de la politique de cohésion dans une discussion élargie au futur budget de l'UE afin d'adapter les dotations financières aux défis à relever.
13. En gardant cela à l'esprit, une réflexion et des discussions supplémentaires sont nécessaires sur la manière de répartir les ressources et sur le meilleur type de mesures de soutien pour les régions hors convergence, en tenant compte des leçons apprises lors de la période de financement actuelle.
14. Nous avons remarqué l'apparition d'un consensus vers un plus large éventail de critères qui pourraient être envisagés pour l'attribution d'un financement, au-delà des indicateurs PIB/RNB utilisés jusqu'à présent. Parmi les propositions d'indicateurs de « bonheur régional » figurent les indicateurs socio-économiques (taux d'emploi et qualité de l'emploi, décentralisation et indice d'accessibilité, offre en matière d'infrastructures et de transports), socioculturels (par exemple l'indice de développement humain des Nations Unies), sociodémographiques (taux de naissances, divorces ou suicides, tendances en matière de migration) ou socio-environnementaux (indice du confort environnemental, jours de pluie, qualité de l'air, production d'oxygène et de dioxyde de carbone, etc.)

Croissance et emplois dans le nouveau contexte

15. Le CCRE se félicite de l'attention accrue portée aux aspects territoriaux tels que le troisième pilier de la convergence

⁵ Synthèse (« policy brief ») de l'OCDE: Enquête économique de l'Union européenne, septembre 2007

européenne, associés aux thèmes économiques et sociaux. Au sein du Réseau des points de contacts sur la cohésion territoriale, nous participons activement au processus de mise en œuvre de l'agenda territorial européen comme illustré par les travaux en cours dans le cadre du 1^{er} programme d'action. Nous suivons également de près le processus intergouvernemental faisant suite à l'adoption de la Charte de Leipzig sur les villes européennes durables.

16. L'urbanisation progressive du territoire européen permet la formation de pôles de croissance secondaires, mais aboutit naturellement à un déséquilibre du développement régional. Le CCRE souligne par conséquent l'importance de cibler l'interface entre les zones urbaines et rurales et la nécessité de renforcer davantage le lien entre les zones rurales et urbaines à l'avenir, et de porter une attention accrue au développement urbain intégré.
17. Dans le cadre du débat sur la future politique de cohésion, nous jugeons nécessaire de prendre en considération l'impact territorial de toutes les politiques sectorielles et leur rôle dans le développement de la cohésion économique, sociale et territoriale. Une plus grande synchronisation de la politique de cohésion est nécessaire tant avec les objectifs et programmes stratégiques européens qu'avec les stratégies de développement aux niveaux régional et local.
18. Le CCRE relève à ce sujet que bon nombre des défis urgents soulevés par la révision en cours de la Politique agricole commune sont de la même nature ou très similaires à ceux soulevés par la politique régionale, où la solution proposée par la révision de la PAC pour résoudre ces problèmes se fait à travers la politique de développement rural⁶. Le CCRE perçoit la nécessité d'une plus grande complémentarité entre les instruments de développement régional et les instruments de développement rural, où à l'avenir le développement rural pourrait devenir partie intégrante d'une politique cohérente de cohésion territoriale. A ce sujet, nous rappelons que les exploitations agricoles en agriculture et sylviculture ne peuvent connaître le succès que dans un contexte rural vital.

Gestion politique

19. La mise en œuvre des programmes 2007-2013 n'a débuté que très récemment et nous devons encore suivre et évaluer le processus dans son ensemble. L'expérience des villes, municipalités et régions d'Europe avec la programmation et la préparation des documents du cadre de référence stratégique national, ainsi que des programmes opérationnels, peut se résumer comme suit :

⁶ Communication de la Commission : Préparer le « bilan de santé » de la PAC réformée, le 20 novembre 2007

20. Au nom des parties prenantes, le CCRE plaide en faveur d'une attention accrue portée au principe de subsidiarité. Les collectivités locales et régionales européennes accueilleraient favorablement l'octroi de davantage de responsabilités afin d'augmenter leur engagement dans la planification, l'administration, l'offre et le suivi des politiques et des instruments de développement régional.
21. Dans ce contexte, cependant, nous rejetons fortement toute tendance de « renationalisation » de la politique de cohésion vers les Etats membres.
22. Le principe de partenariat devrait également être maintenu et se manifester dans le cadre d'une approche à plusieurs niveaux de la gouvernance de la politique de cohésion après 2013. A cette fin, nous envisageons un processus de dialogue précoce avec les principaux acteurs locaux et régionaux et l'inclusion d'aspects locaux et régionaux dans les documents de programmation nationaux.

* * * * *